

Les Brèves du Cossignol

Informations municipales



Numéro 170
Novembre 2017



REUNION D'INFORMATION

De l'énergie verte et citoyenne dans notre commune.

Soirée d'information le 29 novembre - 20h30 salle du Conseil Municipal

Pour faire face au changement climatique, la coopérative ICEA créée par des habitants du SICOVAL, s'inscrit dans la démarche de territoire à énergie positive. Elle a pour vocation de regrouper citoyens et collectivités du territoire souhaitant s'engager sur des projets de développement d'énergies renouvelables. Le premier objectif est l'installation d'une quinzaine de centrales photovoltaïques sur des toits de bâtiments publics. L'électricité ainsi produite sera revendue. ICEA fait appel à l'épargne citoyenne où chaque habitant souhaitant agir, pourra devenir coopérateur en favorisant l'économie locale. La commune d'Aureville s'engage dans ce projet. Elle met à disposition la toiture des ateliers municipaux où une centrale photovoltaïque de 9 kwc sera installée. Produire ensemble des énergies renouvelables, c'est possible !

Plus d'informations : <http://icea-enr.fr>

contact@icea-enr.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Karine HENOUX a quitté le secrétariat de mairie de notre commune pour un nouveau projet professionnel.

BIENVENUE à Karine AURA-REY qui rejoindra notre équipe mi novembre à l'accueil de la Mairie d'Aureville.



LA QUALITE DE L'AIR DANS L'ECOLE D'AUREVILLE



La municipalité se préoccupe de maintenir ou améliorer la qualité de l'air que respirent tous ceux qui travaillent à l'école, conformément à la loi du 12 juillet 2010.

Pour cela une visite technique des locaux de l'école, de la garderie et de la cantine a été effectuée. Le système de ventilation de la garderie a été remis en état.

Les enseignants, animateurs et personnels d'entretien ont été informés des bonnes pratiques de stockage des produits pédagogiques ou d'entretien et de la nécessité d'une bonne aération des locaux.

Les parents d'élèves peuvent consulter le site www.cartable-sain-durable.fr avant les achats scolaires. Même si la rentrée est déjà loin, prenez en note pour la rentrée

Arbre de Noël d'Aureville et de Clermont le Fort

Il se déroulera cette année le
Dimanche 17 décembre 2017

Au programme :

Un spectacle : « Mirliguette et la bicyclette magique »

Un gouter ...

Et la visite du Père Noël !!!!!



Bibliothèque

Amis lecteurs,



Les liens Restitution/Emprunt auprès de la Médiathèque Départementale se poursuivent. **Lundi 20/11/17** nous rendons les livres empruntés. Autant de livres restitués, autant de livres empruntés. La palette s'enrichit et se diversifie. Aussi nous souhaiterions que vous nous rapportiez ces livres avant cette date. Faites-nous part aussi de vos souhaits. Merci.

L'équipe bibliothèque

Inscription aux alertes électroniques

La mairie d'Aureville vous propose de vous inscrire sur le site web afin de recevoir par mail les messages importants de type alertes météorologiques (orages, vents violents), techniques (coupures d'électricité, d'eau),

Vous pouvez le faire à partir du site Internet www.aureville.fr en suivant le lien en bas de page "S'abonner par mail"

Les personnes ne disposant pas d'une adresse mail peuvent se faire connaître auprès de la mairie afin de recevoir ces informations par un autre biais.

Revoir les informations



S'abonner par mail

Inscription à la lettre d'information



Lettre d'information

Inscrivez-vous pour recevoir les infos d'Aureville par mail!

Indiquez votre nom (par exemple "Jean Dupont" ou "Famille John" ou "Association Lentraide"), votre adresse mail, et copiez les caractères de sécurité proposés.

Prénom Nom

Adresse mail

CP5

S'abonner



CCAS D'AUREVILLE

Le Centre Communal d'Action Sociale vous propose une « soirée cinéma » dans la salle des Fêtes
Le SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017 à 18 h

Le repas des aînés se déroulera

Le SAMEDI 2 DECEMBRE 2017 à midi



« L'hiver est là, rude et frileux.

Les cheminées du village fument. Dehors, la bise fait rougir les nez et les oreilles.

Les volets claquent. Partout, l'eau gèle dans les flaques et dans les puits.

Les bois sont silencieux »

Le froid revient et les Aureillois (e) vont relancer leurs cheminées.

Rappels importants :

- Il est permis de brûler du bois de chauffage, mais Il faut vérifier que la fumée qui sort de votre cheminée ne soit pas incommodante pour le voisinage, et tout est permis de brûler sauf le bois vert, humide... ou le bois traité des palettes dont les produits chimiques sont nocifs pour votre santé et également pour l'environnement. De plus ils causent beaucoup de suie et des risques supplémentaires d'incendie.
- Un conduit de cheminée se ramone deux fois dans l'année, en début de saison de chauffe et en fin de saison.



L'État simplifie vos démarches

Cartes d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire... quand vos démarches sont à portée de clic !

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par les préfectures seront désormais plus simples et plus sécurisées sur l'ensemble du territoire français. En 2017, la plupart d'entre elles peuvent se faire, en tout ou partie, par la voie numérique.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes. Le plan préfectures nouvelle génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, et de carte grise.

Des télé-procédures pour chaque titre

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>).

A noter que cette télé-procédure ne comprend pas les échanges de permis étrangers et les demandes de permis internationaux (dépôt en préfecture).

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>).

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport ?

[Les 26 mairies équipées de dispositifs de recueil vous accueillent en Haute-Garonne.](#)

Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande

Qu'est-ce qu'une télé-procédure ? Est-ce sécurisé ? Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?

- Site Internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- site Internet www.service-public.fr
- site Internet www.haute-garonne.gouv.fr
- site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis le domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ;
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles) ;
- Depuis un point numérique, situé en préfecture ou sous préfecture ;
- Dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur.

Ces télé-procédures nouvelles sont d'ores et déjà mises en service sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés, avant un passage au tout numérique prévu au mois de novembre prochain. EN EFFET, A COMPTER DE NOVEMBRE 2017, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE DEPOSER DE DOSSIER EN PREFECTURE POUR CES TITRES.



Le Géoportail,

Portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN, qui a pour vocation de faciliter l'accès à l'information géographique de référence

Géoportail, le portail des territoires et des citoyens ! Visualisez l'information géographique de référence sur le territoire national.

Photographies aériennes, cartes contemporaines (dont les cartes topographiques IGN), cartes anciennes, composantes du référentiel géographique à grande échelle, parcelles cadastrales et autres informations sont accessibles directement depuis votre mobile ou votre tablette.

Lutte contre les cambriolages

Les militaires de la **Gendarmerie de Castanet-Tolosan et de Ramonville St-Agne** vous aident à avoir les bons réflexes.

« **ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !** »



Le Département de la Haute-Garonne, les communes du Lauragais et de la périphérie toulousaine sont FORTEMENT impactées par les cambriolages !!

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de **gendarmerie de CASTANET ou RAMONVILLE** en composant le **17**, tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

A l'approche des vacances de fin d'année... Ne leur livrez pas votre maison sur un plateau !

Les vacances sont un moment propices aux cambriolages

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de Castanet (05.34.66.69.80) dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances", une tournée de surveillance sera alors mise en place.

Quelques recommandations

Que faire en cas d'absence durable ?

- * Aviser vos voisins ou gardien de votre résidence.
- * Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance: une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence. Votre domicile doit paraître habité. Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- * Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linges sont les cachettes les plus connues).

Que faire en cas de cambriolages ?

- * **NE TOUCHEZ à RIEN SI POSSIBLE** : prévenez la gendarmerie, une patrouille sera dépêchée sur les lieux et procédera aux constatations et au relevé des traces et indices.
- * Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers. Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et œuvres d'art.

Comment vous protéger contre les cambriolages ?

- * Soyez attentif aux allers et venues inhabituels dans le quartier, notez les numéros des voitures suspectes et n'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie (17)
- * Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable.
- * Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- * Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs.
- * Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- * Laissez un double de clés chez une personne de confiance.
- * Changez vos serrures si vous avez perdu vos clés.
- * Ne laissez pas apparaître sur votre boîte aux lettres ou votre porte le fait que vous vivez seul ou que vous êtes retraité.
- * Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit, ou gardez toujours votre téléphone portable et inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.